

Diaspora

Le terme de diaspora vient du verbe grec *speirein* (semer) ou plus précisément du verbe composé *diaspeirein* (disséminer) et indique ainsi la dispersion d'une population. Il a été emprunté au vocabulaire religieux des Juifs hellénophones d'Égypte dans le texte de la Bible de Septante, traduction en grec de textes écrits en hébreu et en araméen, à propos des communautés juives situées hors de Palestine ou dans celle-ci. Son extension à d'autres cas que celui des Juifs n'est véritablement attestée qu'en 1968, pour ne devenir effective dans les dictionnaires que dans les années 1980. Cependant les dictionnaires britanniques indiquent que dès 1961 le terme s'applique à d'autres peuples que les Juifs. On passe alors d'une définition judéo-centrée de la diaspora à une définition plus ouverte. D'un point de vue sémantique, diaspora peut être un nom propre lorsqu'il est appliqué, avec une majuscule, à la Diaspora juive. Il peut être un nom commun lorsqu'il est utilisé, sans précautions de définition, par les media à propos de divers phénomènes de dispersion de populations. Mais il peut également être un semi-nom propre lorsqu'il prend un sens catégoriel, impliquant une définition et la mise en évidence de types. On passe alors du simple mot ou terme à la notion. C'est surtout à partir des années 1980 que des tentatives de définition et de conceptualisation ont été faites par des sociologues et politologues.

Pour que le concept de diaspora ait un sens précis et heuristique fécond, il faut éviter qu'il ne s'applique à toute forme de dispersion, provisoire, instable ou précaire. Toute diaspora résulte d'une migration qu'elle soit volontaire ou non, mais toute minorité ethnique n'appartient pas nécessairement à une diaspora. Ce n'est évidemment pas le cas des minorités ethniques vivant sur leur territoire d'origine comme les minorités irrédentistes (Hongrois de Slovaquie, Grecs d'Épire du nord ou de Constantinople, par exemple) qui relèvent du « toujours ici », non pas de l'« issus d'ailleurs » propre aux migrants. Toute forme d'exode ou d'exil ne conduit pas obligatoirement à la constitution d'une diaspora, en tout cas pas immédiatement. La migration économique ne crée pas nécessairement une diaspora. Il faut qu'avec le temps se maintienne un sentiment d'appartenance, une identité, par une décision consciente et même en vertu d'un certain acharnement. Dans son sens originel, celui de la diaspora juive après la première ou la deuxième destruction du Temple de Jérusalem, une diaspora est issue d'une dispersion forcée. C'est le cas pour de nombreuses diasporas résultant d'une catastrophe ou d'un génocide comme celles des Arméniens, des Assyro-chaldéens, des Grecs pontiques. Mais souvent il n'est pas possible de faire une distinction stricte entre ceux qui migrent pour des raisons politiques et ceux qui le font pour des raisons économiques. Il est des départs plus ou moins forcés par suite d'une oppression, d'une famine ou de conditions de vie jugées insupportables par ceux qui prennent la décision de migrer. En dehors de cas extrêmes, les motifs d'origine politique ou économique sont souvent mêlés ou concomitants. D'autre part les diasporas qui se situent dans la longue durée sont issues de plusieurs vagues migratoires dont les unes étaient plutôt d'origine politique, les autres plutôt d'origine économique. L'actuelle diaspora arménienne est issue du génocide de 1915-16, mais elle a été précédée par une diaspora marchande, dont l'origine était à la fois politique et économique, celle de la nouvelle Djoulfa aux XVIIe et XVIIIe siècles, par exemple. La dispersion collective et forcée qui est provoquée par un désastre de nature politique ou militaire alimente une mémoire collective.

Espace et [territoire](#) de diaspora doivent être appréhendés d'abord dans les pays d'accueil, où le lien communautaire joue le rôle essentiel, puis dans le pays ou territoire d'origine, pôle d'attraction, à travers une mémoire, enfin à travers le système de relations dans l'espace-réseau qui relie ces différents pôles. Le terme de diaspora a un usage très souvent plutôt métaphorique qu'instrumental. Des différents critères proposés par la plupart des auteurs, on peut en retenir quatre fondamentaux :

- La population considérée s'est dispersée dans plusieurs [lieux](#), et en tout cas dans plus d'un seul territoire non immédiatement voisin du territoire d'origine, sous la contrainte (désastre, catastrophe, famine, grande pauvreté).
- Le choix des pays et des villes de destination s'accomplit en conformité avec la structure des chaînes migratoires qui, par-delà les océans, relient les migrants à ceux qui sont déjà installés dans les pays d'accueil, ces derniers faisant figure à la fois de passeurs vers la société d'accueil et le marché du travail, et de gardiens de la culture ethnique ou nationale.
- Cette population s'intègre dans les pays d'accueil sans s'assimiler, c'est-à-dire conserve une conscience identitaire plus ou moins forte liée à la mémoire du territoire, de la société d'origine et de son histoire. Cela implique l'existence d'une vie associative assez riche, d'un lien communautaire. Il s'agit d'une « communauté imaginée », qui s'appuie sur un récit collectif la rattachant à un territoire et à une mémoire, comme une nation.
- Ces groupes de migrants (ou issus de la migration) dispersés conservent et développent entre eux et avec la société d'origine, lorsqu'elle existe encore, des relations d'échanges multiples (hommes, biens de diverses natures, informations...) organisés sous la forme de [réseaux](#). Cet espace réticulé relie des pôles non strictement hiérarchisés, même si certains de ces pôles sont plus importants que d'autres. Les relations sont horizontales plus que verticales.

À cette conception de la diaspora « communautaire », on oppose de plus en plus celle d'une diaspora « hybride », qui se démarque très nettement de tout « modèle centré ». Ce modèle « hybride » a été défini par des auteurs anglo-saxons à partir du cas de la diaspora noire des Amériques, en relation avec les approches post-modernes. Ces auteurs (Stuart Hall et Gilroy) se réfèrent à la philosophie de Deleuze et Guattari et à l'image du rhizome par opposition à celle de la racine, c'est-à-dire à un monde de la dissémination et du métissage par opposition à un monde de la filiation et de l'héritage. Il n'y a pas de noyau dur identitaire ni de

continuité ou de tradition comme dans le modèle communautaire, mais des formations variables, en rupture, obéissant à une logique du métissage. Cette diaspora hybride rejette toute référence à la nation et aux idéologies nationalistes.

voir aussi:Communauté transnationale

Bibliographie

Bibliographie

- Bruneau M., 2004, Diasporas et espaces transnationaux, Economica, Paris, 249 p.
- Dufoix S., 2003, Les diasporas, Que sais-je ?, PUF, Paris, 127 p.
- Prévelakis G. (dir.), 1996, Les réseaux des diasporas, Paris/Nicosie, L'Harmattan/KYKEM, 444 p

HYPERGEEO